



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécropole de Dmeir en Syrie

Question écrite n° 17756

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nécropole française de Dmeir en Syrie. Ce site a été aménagé en 1960 pour rassembler les corps des soldats français morts dans région pendant le mandat français puis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il se trouve à une trentaine de kilomètres de Damas, sur la route de Palmyre. Avec les événements qui frappent la Syrie et le chaos dans lequel se trouvent certaines zones du pays, il lui demande si la nécropole a subi des dommages ou si elle a pu être préservée.

Texte de la réponse

Le cimetière militaire français de Dmeir a été créé en 1960 d'un commun accord entre les autorités syriennes et françaises. Il a accueilli initialement les tombes du cimetière de Mezzeh (faubourg de Damas) puis celles des cimetières de Lattaquié et d'Alep entre 1985 et 1999. Composé de deux carrés, chrétien et musulman, il abrite des sépultures civiles et militaires d'hommes, de femmes et d'enfants, identifiés ou non, de nationalité française ou non. Au total, il contient 3737 tombes individuelles et 203 corps en ossuaires, parmi lesquels se trouvent ceux des combattants morts au cours de la guerre de Cilicie en 1920-1921, des opérations du Djebel druze en 1924-1925 et des combats de la Seconde Guerre mondiale. Aucun titulaire de la mention "Mort pour la France" n'y figure. Mes services mettaient à la disposition de l'ambassade de France en Syrie les crédits nécessaires à l'entretien de ce site (10 000 € par an). En 2003, un agent de droit local avait par ailleurs été recruté pour assurer l'entretien courant et le gardiennage du cimetière. La fermeture de l'ambassade est intervenue le 4 mars 2012 et depuis lors, malgré les démarches effectuées en ce sens, il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir des informations sur la situation de ce cimetière. Dès que l'ambassade de France à Damas rouvrira, mes services évalueront l'état du cimetière et prendront les mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17756

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2288

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4497